

Ministère de la Culture

Concours externe d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

22-MC-ISCP-EXT-DISS-P

Épreuve écrite d'admissibilité n°1

Dissertation sur un sujet d'ordre culturel.

Durée de l'épreuve : 4 heures

Note éliminatoire : 5/20

Coefficient : 3

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.
- Le candidat ne doit faire apparaître aucun signe distinctif dans sa copie, ni son nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.
- Pour rédiger, seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- Le candidat doit rédiger sa copie dans une seule et même couleur (bleu ou noir) : tout changement de couleur dans sa copie est considéré comme signe distinctif.
- Les feuilles de brouillon ou tout autre document ne sont pas considérés comme faisant partie de la copie et ne feront par conséquent pas l'objet d'une correction.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Ministère de la Culture

Concours externe d'ingénieur des services culturels et du patrimoine,
spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve écrite d'admissibilité n°1

SUJET

Restauration, reconstruction ou restitution d'édifices inachevés, mutilés ou détruits : les crises au fil de l'Histoire peuvent-elles être un moteur de la construction des patrimoines ?